BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1394

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

Ventes et cessions

800 159 527 RCS Chalon-sur-Saône.
LTB PRODUCTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 14a, Rue Marie André Ampère, Zone Industrielle les Blettrys, 71530 Champforgeuil.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé du 29/11/2022, la Société EML et la société LTB PRODUCTION ont conclu un projet de fusion par absorption de la société LTB PRODUCTION par la société EML, aux termes duquel : - La société LTB PRODCTION transmettra la totalité de son actif évalué à 660 596 € contre la prise en charge de la totalité de son passif évalué à 230 056 €, soit un actif net transmis de 183 730 € arrondi à 185 000 €. Les éléments d'actif et de passif seront transmis par les sociétés sur la base des valeurs réelles. Le rapport d'échange des droits sociaux est de 0.07. En vue de rémunérer les apports effectués par la société LTB PRODUCTION, la société EML procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant de 1 370 € pour le porter de 20 000 € à 21 370 € par l'émission de 1 370 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, attribuées aux associés de la société absorbée : - MC HOLDING : 1 265 actions ; - Emmanuel BOURDEJEAU : 205 actions. L'opération dégagerait une prime de fusion d'un montant de 183 630 €. La fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1 er mars 2022. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LTB PRODUCTION depuis la date du 1 er mars 2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société EML. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales des deux sociétés participant à la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion-absorption ont été déposés : - au greffe du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE le 23/01/2023 pour le compte de la société LTB PRODUCTION et pour le compte de la société EML. Les créanciers dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..